



**Arrêté préfectoral n° DDTSEEF-90-2026-01-21-00006  
modifiant l'arrêté n° DDTSEEF-90-2019-06-25-002 autorisant la régulation de l'Ouette  
d'Egypte (*Alopochen aegyptiaca*) dans le département du Territoire de Belfort**

**Le Préfet du Territoire de Belfort**  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.411-3, L.411-5, L.411-6, L.411-8, R.411-31 à R.411-47, L.110-1, L.123-19-3 et L.427-6 ;

**Vu** la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics ;

**Vu** la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes de mars 2017 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 6 novembre 2024 nommant monsieur Alain CHARRIER, préfet du Territoire de Belfort ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 20 novembre 2025 portant nomination de monsieur Romain COURTET, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DDTSEEF-90-2019-06-25-002 du 25 juin 2019 relatif à la régulation de l'Ouette d'Egypte dans le département du Territoire de Belfort ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DDTSEEF-90-2024-12-23-00003 du 23 décembre 2024 portant nomination des lieutenants de louveterie du Territoire de Belfort ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°90-2025-12-03-00002 du 3 décembre 2025 portant délégation de signature à monsieur Romain COURTET, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort ;

**Vu** la circulaire du 2 octobre 2007 relative à l'accès à la propriété privée dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel ;

**Considérant** la présence avérée et croissante de l'Ouette d'Égypte dans le département du Territoire de Belfort ;

**Considérant** que les écosystèmes, la faune et la flore en place dans le département du Territoire de Belfort pâtiraient de l'accroissement des populations d'Ouette d'Égypte par prédation, compétition, hybridation et parasitisme, tout particulièrement la communauté aviaire indigène ;

**Considérant** que cette espèce occasionne par sa présence des dommages à la biodiversité, aux milieux naturels, aux espèces autochtones et aux productions agricoles du département ;

**Considérant** les impacts potentiels des populations d'Ouettes d'Égypte sur les activités économiques ainsi que sur la salubrité publique ;

**Considérant** la nouvelle nomination des lieutenants de louveterie et la nécessité de mettre à jour la liste des chasseurs habilités à réguler l'Ouette d'Égypte, ;

**Sur proposition** du directeur départemental des territoires :

Arrête

**Article 1 :**

L'arrêté préfectoral n°DDTSEEF-90-2023-09-05-00001 du 5 septembre 2023 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 2 :**

L'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n° DDTSEEF-90-2019-06-25-002 du 25 juin 2019 relatif à la régulation de l'Ouette d'Égypte dans le département du Territoire de Belfort est modifiée comme suit :

La liste des personnes autorisées à réguler l'ouette d'Égypte à tir est la suivante :

- Toute l'année, sur l'ensemble du territoire départemental, les personnes suivantes :

Qualité	Nom	Prénom
Louvetiers	EGLIN	Ludovic
	SAGE	Arnaud
	STUTZ	Adrien
	RICHARD	Ludovic
	MARTY	Jacques
	KARAM	Michel
	BASSAND	Fabrice

Qualité	Nom	Prénom
Agents du service départemental de l'office française de la biodiversité (OFB) du Territoire de Belfort	HULLAR	Chiona
	CHAMAUX	Jérôme
	COSTARD	Arthur
	CARITEY	Ophélie

**Toute l'année, sur leur territoire de commissionnement, les personnes suivantes :**

Qualité	Nom	Prénom
Agent de développement de la fédération départementale des chasseurs	DEMEULEMEESTER	Jérôme
	BOULANGER	Tom

**Pour la période du 21 août au 31 janvier, les personnes suivantes, sur le territoire sur lequel elles disposent d'un droit de chasser en tant que membre d'une association de chasse agréée ou ayant droit d'une chasse privée :**

Qualité	Nom	Prénom
Chasseurs	ROSSÉ	Thierry
	PILLIOT	Christophe
	SANDOZ	Patrick
	CHRIST	Gilles
	VENDRELY	Christophe
	HENISSE	Eric
	RUEZ	Philippe
	SEBASTIEN	Daoudal
	MAXIME	Vendrely
	BITSCHNAU	Steve
	LAURENT	Mairie
	BADIQUE	Anthony
	CHARNOT	Michel
	FAIVRE	Sylvain
	CHRIST	Claude
	FLEURY	Jacques
BRUN	Francis	

Qualité	Nom	Prénom
Chasseurs	KRONENBERGER	Dorian
	BRENIAUX	Pascal
	HANS	Marie Antoinette
	GEOFFROY	Alain
	STAMPFLI	Thomas
	THOMAS	Stéphane
	BRAILLARD	Marc
	PETIT	Thierry
	DIDIER	Nicolas
	ROY	Jeanluc
	PONTON	Thiébault
	BOITEL	Jimmy
	GABRIEL	Richard
	BONVALOT	Vivien
	MARIE	Jean-Charles
	BRULÉ	Patrice
	THURNHERR	Joris
	BOLMONT	Loic
	PERROS	Thomas
	PIOT	Jean Claude
	LAVAUX	Jean-Claude
	EMONT	Nicolas
	ROUSSET	Lucas
	PERROS	Sandrine
	BINET	Raphael
	BINET	Corentin
	BARI	Raymond
	VOEGELE	Yves
	WYSS	Eric
	BRULÉ	Valentin
JUILLARD	Nicolas	
JUILLARD	Dominique	

Qualité	Nom	Prénom
Chasseurs	MURRISCH	Jean-Louis
	CORTI	Yves
	SENAC	Bruno
	CORVEC	Guy
	WYSS	Nicolas
	FAVEZ-MARC	Corinne
	JONAS	Tom
	SCHNEIDER	Denis
	FRITSCH	Sébastien
	VALKRE	Etienne
	VALKRE	Julien
	LAURENCOT	André
	BARI	Julien
	LECENDRE	Stephane
	WININGER	Delphine
	FLEURY	Michael
	MALNATI	Cédric
	MALNATI	Sullivan
	CRELIER	Régis
	KUNZINGER	Thierry
	CUNHA DE ABREU	Nuno Alexandre
	DELATTRE	Patrick
	BAIRET	Jean Michel
	BEGUE	Denis
	DENIER	Olivier
	FRANZON	Gilles
	LE GOURD'HIER	Eric
	CREVOISIER	Georges
	BOURQUARD	Jonathan
	RINGENBACH	Audrick
ZIMMERMANN	Aurélien	

Qualité	Nom	Prénom
Chasseurs	LAMBOLEY	Valbert
	NOIROT	Laurent
	VOEGELE	Denis
	RIPP	Mathéo
	RIPP	Cyril
	NUTA	Olivier
	VERAIN	Sophie
	SZABO	Arnaud
	REGNAULT	Sylvain
	ROUSSEAU	Yannick
	WIDEMANN	Claude
	BOULANGER	Tom
	SCHELIQUET	Denis
	JACQUES	Daniel
	LEDET	Jean Louis
	BOURLETTE	Aurélien
	PERRUCHE	Aurelien
	GUYOT	Christophe
	LOVITON	Damien
	SEBASTIEN	Tirole
	BRACHOTTE	Sylvain
	EL AFANI	Abdeslam
	MEYER	Sylvain
	RADOVANOVIX	Sasa
	ROSSELOT	Maurice Louis
	RAPHAËL	Raphaël
	CHRIST	Cyrille
	ROUPSY	Yannick
	BOURQUIN	Jean-Louis
	BOURQUIN	Lucas
JAMET	Jean Claude	

### Article 3 :

Le reste de l'arrêté est sans changement.

### Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort. Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du lendemain du jour de sa publication.

Une copie du présent arrêté sera transmise au chef du service départemental du Territoire de Belfort de l'office français de la biodiversité, au directeur départemental de la sécurité publique, au président de la fédération départementale des chasseurs, aux gardes champêtres du Grand Belfort, aux lieutenants de louveterie du département ainsi qu'aux maires des communes du Territoire de Belfort.

### Article 5 :

Le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental du Territoire de Belfort de l'office français de la biodiversité, le président de la fédération départementale des chasseurs, les lieutenants de louveterie nommés sur le Territoire de Belfort ainsi que tous les agents assermentés compétents sont responsables, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Belfort, le **21 JAN. 2026**

Pour le préfet, et par délégation  
le directeur départemental des territoires



**Romain COURTET**

#### Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification / publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet du Territoire de Belfort ;
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la transition écologique ;

L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants sa publication. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet.

- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)